

Le contrat de maintenance



“ La promesse de tranquillité et de simplicité



Pourquoi souscrire un contrat de maintenance ?

Un contrat d'entretien remplit les **obligations légales de maintenance** d'un portail automatique à usage public ou privé (hors particuliers) et vous libère d'une contrainte en vous appuyant sur votre partenaire PLACE Clôtures.

L'obligation légale est la suivante :

"Contrôle au minimum semestriel obligatoire des éléments de sécurité et de la solidité de l'ensemble de l'installation". (Art. R4224-12, R4224-13 du code du travail et 9 de l'arrêté n° TEFT9301288A du 21 décembre 1993.)



Pourquoi choisir PLACE Clôtures pour votre contrat de maintenance ?

- Conformité à la **norme**.
- Délai d'**intervention prioritaire** 72h ou 48h.
- Un **réseau de professionnels** disponibles sur tout le territoire.
- Prise en charge de la **planification** par les équipes **PLACE Clôtures**.
- Accès aux **pièces détachées** de première nécessité stockées dans le camion.
- Tarif **dépannage** avantageux.
- **Consommables** remplacés sans coût supplémentaire.



Le contrat de maintenance

Avec le contrat de maintenance, assurez à vos clients **une prestation professionnelle complète et garantie** :



2 visites annuelles de contrôle des systèmes électroniques et mécaniques.



Une information et un mode d'opération délivrés par nos spécialistes à une personne sur site en cas de dysfonctionnement.

Le contrat de maintenance



Détail de la maintenance

Contenu des visites semestrielles de maintenance, La VÉRIFICATION :

- du bon fonctionnement des dispositifs de sécurité des personnes (notamment barres palpeuses, pressostats, cellules photo électriques),
- du bon fonctionnement du débrayage manuel,
- du bon fonctionnement du limiteur d'effort,
- des articulations (charnières, pivots, etc.),
- des cycles de fonctionnement dans les zones d'accostage,
- du bon fonctionnement et de l'état de la signalisation (feux orange clignotants, éclairage et matérialisation au sol de l'aire dangereuse de mouvement),
- de l'opérateur (moto-réducteur électrique, opérateur électro-hydraulique) et le nettoyage, le graissage et le réglage nécessaires au bon fonctionnement des organes mécaniques dans des conditions normales de sécurité,
- des circuits électriques et électroniques,
- des liaisons mécaniques.

- les essais électriques des fonctions de l'installation,
- le contrôle des déclenchements mécaniques,
- un essai général de fonctionnement du ou des équipement(s).

Et, à raison d'une visite par an :

- la vérification du verrouillage et de la fixation de la porte,
- la vérification des éléments de guidage (rails, galets),
- la vérification des systèmes d'équilibrage (contrepoids, ressorts),
- la retouche du marquage au sol dans les zones de passage de roues,
- la vérification du bon fonctionnement du système empêchant la chute du tablier,
- la vérification des organes de commande et télécommande.

Les 3 offres

Contrat de maintenance "CONFIANCE 72H"

- 2 visites annuelles programmées
- Conformité à la norme
- Consommables
- Délai d'intervention 72H

Contrat de maintenance "CONFIANCE 48H"

- 2 visites annuelles programmées
- Conformité à la norme
- Consommables
- Délai d'intervention 48H

Contrat de maintenance "SÉRÉNITÉ 48H"

- 2 visites annuelles programmées
- Conformité à la norme
- Consommables
- Pièces détachées*
- Délai d'intervention 48H

* Remplacement des pièces défectueuses (voir liste pièces détachées) hors vandalisme, main d'œuvre et déplacement



PLACE Clôtures
FABRICANT FRANÇAIS DEPUIS 1928

Contact

Tél. 03 59 38 10 10

info@place-clotures.fr

www.place-clotures.com